

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

**Séance du 20 février 2023**

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-trois et le vingt février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Thierry, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 23.

Date de la convocation : 15/02/2023

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. BOUCHON Christophe, M. DE LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey, M. KROL Alfred (Procuration de MME MALAQUIN Hélène), MME BLANCO Caroline, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe (Procuration de M. ANTOINE Gérard), MME COBOURG Monique, MME DUBOIS Océane, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. GOZE Emile, M. JOUANY Claude (Procuration de M. TROUCHES Michel), MME LAGHZAoui Nawal (Procuration de MME VIGUIE Nawel), M. PAULIN Samuel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 15/02/2023

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), MME VIGUIÉ Nawel (Procuration à MME LAGHZAoui Nawal), M. ANTOINE Gérard (Procuration à M. CACÉRÈS Philippe), M. COSQUER Cyril, MME MALAQUIN Hélène (Procuration à M. KROL Alfred), M. TROUCHES Michel (Procuration à M. JOUANY Claude)

Absents : M. HEIM Philippe, M. BAYLE Nicolas, M. ROYER Jacques.

Secrétaire : M. DE LAGARDE Vincent.

**N° DEL2032-05 : Subvention au CCAS pour l'année 2023.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la proposition d'attribution de subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Puygouzon.

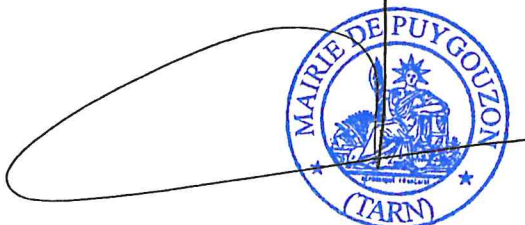
Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ATTRIBUE** au Centre Communal d'Action Sociale de Puygouzon une subvention d'un montant de 50 000 € sur le budget communal 2023,
- La dépense correspondante sera prélevée au chapitre 65 article 657362 du budget 2023.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme*

**Le secrétaire de séance**

**Vincent De LAGARDE**



**Le Maire**

**Thierry DUFOUR**